Privilège-M. Riis

serais précipité chez mon chef—je n'aime pas avoir un patron, mais je connais les usages. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: J'aurais immédiatement informé la personne responsable de mon parti de ce qui se passait.

En raison des événements d'aujourd'hui, je tenais à faire connaître officiellement ma position. Je n'ai pas soulevé de question de privilège plus tôt en raison de ce que le ministre a dit pendant la période des questions.

Votre Honneur me refuserait éventuellement la parole si je ne saisissais pas la première occasion et c'est pourquoi je demande maintenant de réserver mon droit de prendre la parole plus tard, lorsque j'aurais entendu les arguments, pour voir s'il n'y a pas un moyen de se sortir de ce mauvais pas.

Votre Honneur admettra que, hier soir, il était illogique que le ministre vienne participer au débat, comme je le pensais—et aussi parce que tel est le Règlement—mais on a donné la parole au ministre pour le débat. Le Règlement est clair. Nous étions à la dernière heure et, si le ministre avait pris la parole, il aurait pu présenter sa motion. Mais ce n'est pas ce qu'il a choisi de faire. Il n'est venu que pour présenter la motion. Celle—ci a été rejetée et il est reparti. Je l'ai poursuivi pour lui dire que je voulais qu'il participe au débat.

Je tenais à faire cette mise au point maintenant parce que mon intervention n'aurait absolument aucun sens autrement.

M. le Président: Je pense qu'il conviendrait que le Président examine les remarques du député de Port Moody—Coquitlam (M. Waddell) et d'autres. Je les examinerai donc à la fin du débat sur la question de privilège.

Le député de Kamloops (M. Riis) a la parole.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux maintenant passer en revue et dans l'ordre tous les événements d'hier soir. Nous croyons qu'il y a eu une très grave atteinte aux privilèges parlementaires. Nous savons que le budget a fait l'objet d'une fuite au cours de la journée d'hier. Les faits sont irréfutables. Le ministre de la Justice (M. Lewis) décrit la situation en ces termes lorsqu'il a appelé les deux chefs des partis d'opposition tard hier soir. Il y avait eu une fuite grave et il fallait, disait-il, que la Chambre des communes se réunisse pour permettre au ministre des Finances (M. Wilson) de présenter le budget.

La presse a révélé aujourd'hui qu'il était même possible que certaines personnes aient eu le document un ou deux jours à l'avance. Des journalistes prétendent que non seulement ils avaient un exemplaire du budget, mais que l'information a aussi été communiquée à au moins 20 autres personnes. Il ressort de tout cela que non seulement il y a eu fuite, mais aussi qu'un certain nombre de copies de ce document ont pu circuler à l'extérieur de la colline du Parlement.

Le solliciteur général (M. Blais) a dit aujourd'hui que, à son avis, on peut craindre que cette fuite n'ait pris des proportions beaucoup plus grandes, et qu'il avait demandé aux commissions des valeurs mobilières d'enquêter pour voir s'il y avait eu des transactions d'initié. Le ministre des Finances sait fort bien ce qu'est une transaction d'initié, puisqu'il a été courtier auparavant. Je pense qu'il saisi la valeur de ce genre d'information. Nous avons découvert plus tard que le ministre des Finances a appris cette possibilité de fuite à 17 h 30 et qu'il en a informé le ministre de la Justice, le leader parlementaire du gouvernement.

Ces ministres qui auraient pu à ce moment-là communiquer l'information à la Chambre des communes, au moins aux leaders parlementaires des partis de l'opposition, ont préféré ne pas le faire et inventer des raisons de prolonger la séance. Je dirais presque qu'ils ont induit la Chambre en erreur parce qu'ils savaient pourquoi ils demandaient une prolongation, mais ils ne l'ont pas expliqué. Ils ont même donné une explication qui n'était pas la bonne. Nous avons su plus tard que le budget avait été rendu public par les médias. Le gouvernement a demandé alors que la Chambre des communes reprenne sa séance. Nous nous sommes rendu compte que ce serait insensé parce que le budget était public et que des centaines de milliers de Canadiens en connaissaient déjà les détails. Nous nous trouvions devant un fait accompli et nous ne voulions pas être complices d'une tentative de camouflage ou de sauvetage de dernière minute pour aider le ministre des Finances et le premier ministre (M. Mulroney) à sauver la face.

Il devient évident que des privilégiés ont pu entrer en possession de renseignements confidentiels pouvant leur profiter. C'est tout à fait possible. Le ministre des Finances a pourtant refusé de démissionner. C'est, à mon avis, un signe très net d'incompétence chez le ministre et son leader parlementaire. Au lieu de s'ouvrir franchement à la Chambre des communes, ils ont préféré, disons, entreprendre une opération de camouflage, induire les Communes en erreur dans une autre manifestation d'incompétence de la part du leader du gouvernement à la Chambre. Le premier ministre nous a cependant exhor-